



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 309 - 4 avril 2016

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1- Nous refusons d'oublier les lycéennes nigérianes otages de Boko Haram - Page 2
- 2 - Action : Femmes Djiboutiennes violées - Solidarité - Campagne Femmes Solidaires - Page 2
- 3 - Eva Anadon Moreno, du Secrétariat Internationale de la Marche Mondiale, expulsée du Mozambique ! _ Page 3
- 4 - L'assassinat de Berta Caceres ne sera pas vain - MMF - Page 4
- 5 - Top 5 des raisons de manifester contre le loi El Khomri ! - Les effronté-e-s - Page 5
- 6 - Loi El Khomri : Non à la double peine pour les femmes ! Appel Collectif manifestation 31 mars
- 7 - Excision : brisons le tabou, parlons-en à l'école - Binta Diallo - Page 7
- 8 - Pour la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs comme des droits universels et inaliénables et le respect de l'intégrité physique des femmes - la CLE - Page 8
- 9 - L'accusée, c'est la mode ! - Les Vigilantes - Page 10
- 10 - Mode dite « islamique » : de réels enjeux pour les droits des femmes - Danièle Bousquet - Page 10
- 11 - Merci Madame la Ministre pour votre colère à propos de la mode islamique ! - Lettre collective
- 12 - Une voix s'élève pour l'honneur des femmes - Le Collectif « Femmes sans voile d'Aubervilliers » - Page 11
- 13 - Rencontre avec Christine Bard - Librairie Violette and Co - vendredi 1er avril - Page 11
- 14 - Conférence-Débat « Le féminisme face aux extrémismes : des clés historiques et actuelles pour comprendre » - 6 avril - La CLEF - Page 12
- 15 - Rencontre débat autour du Livre : « Celles de 14 - la situation des femmes au temps de la grande boucherie » - Hélène Hernandez - Paris - 9 avril - Page 12
- 16 - Rencontre autour du livre de Nicole Roelens : « Comment se fabrique l'hégémonie de l'humanité mâle ? » - 26 avril - Strasbourg - Page 12
- 17 - Programme Radio Femmes Libres - Page 13
- 18 - Exposition " Femmes en Résistance", photographies de Pierre-Yves Ginet - Valence - du 20 avril au 28 août - Page 13
- 19 - Théâtre : Femmes en Danger » - « Les violences faites aux femmes », en textes et en chanson - Marie Ruggeri - Page 13
- 20 - Cinéma : « No Land's song » - Réalisé par Ayat Janafi - Page 13
- 21 - Cinéma : Little Go Girls : une plongée dans le quotidien de prostituées ivoiriennes - Page 14

MOBILISATIONS - SOLIDARITÉS

Nous refusons d'oublier les lycéennes nigérianes otages de Boko Haram

LIBÉREZ-LES !

RASSEMBLEMENT

mercredi 13 avril 2016 à 18 h 30

Place de la République à Paris

devant la Statue de la République

Le 14 avril 2014, Boko Haram enlevait 276 lycéennes à Chibok, dans le nord-est du Nigeria. Certaines ont réussi à s'enfuir, mais 219 sont restées aux mains de ce groupe terroriste qui a fait allégeance à l'Etat Islamique. Deux longues années de souffrance pour elles et leurs familles !

Les adolescentes ont sûrement été converties de force et dispersées, «mariées» de force, violées, peut-être vendues comme esclaves, prostituées ou même envoyées se faire exploser pour commettre de nouveaux attentats.

Exprimons notre solidarité avec elles, avec leurs familles et avec les otages libéré-es qui doivent être accompagné-es pour pouvoir se reconstruire.

- pour que l'ONU prenne ses responsabilités afin d'arracher la libération des otages
- pour faire cesser l'impunité de Boko Haram
- pour défendre le droit universel à l'éducation
- pour dire non au terrorisme islamiste, là-bas, ici, partout.

Appelez par la Coordination I am Chibok Je suis Chibok France

Avec le soutien de : Alliance Internationale des Femmes - Alliance des Femmes de l'Europe Méridionale - Association de la Diaspora et des Amis de Fondjanti - Collectif Contre le Terrorisme - Collectif Urgence Darfour - Comité Laïcité République - Comité Soudan - Femmes Solidaires - Ligue du Droit International des Femmes - Mouvement Pour la Paix et Contre le Terrorisme - Otages du Monde - Regards de Femmes - Réseau féministe "Ruptures", Marche Mondiale des Femmes France ...

2 - Action : Femmes Djiboutiennes violées - Solidarité - Campagne Femmes Solidaires et Comité des Femmes djiboutiennes contre les viols et l'impunité

Chèr-es ami-es, Les femmes djiboutiennes ont besoin de notre solidarité, pour elles mais aussi pour toutes les femmes du monde qui luttent contre l'impunité ! Dix femmes de Djibouti, résidant en France et en Belgique, entament une grève de la faim le 25 mars 2016 pour dénoncer les viols des Femmes Afar par des soldats djiboutiens qui continuent dans l'impunité totale depuis septembre 1993, dans le Nord et le Sud-Ouest du pays. Elles entendent protester contre ces violences et briser le mur de silence érigé autour des viols.

L'Association Femmes Solidaires et le Comité des Femmes Djiboutiennes contre les Viols et l'Impunité lancent un appel à la communauté internationale pour qu'elle condamne les viols des femmes djiboutiennes et l'impunité de ces crimes.

Prenez-vous en photo avec la pancarte ci-joint : « Je soutiens les femmes contre l'impunité », #STOPVIOLDJIBOUTI - Je tweete ma photo - Je diffuse le communiqué de presse :

Contre les viols par l'armée djiboutienne et l'impunité, Grève de la faim de 10 femmes Djiboutiennes. Dix femmes de Djibouti, résidant en France et en Belgique entament une grève de la faim le 25 mars 2016, pour dénoncer les viols des Femmes Afar par des soldats djiboutiens qui continuent dans l'impunité totale depuis septembre 1993, dans le Nord et le Sud-Ouest du pays.

Elles entendent protester contre ces violences et briser le mur de silence érigé autour des viols.

Ces crimes se déroulent à quelques encablures des bases militaires française, américaine, nipponne et chinoise.

A Djibouti comme dans d'autres régions d'Afrique et du monde, le viol est utilisé comme une arme de guerre, visant à détruire l'identité des communautés. L'impunité érigée en système en République de Djibouti rend impossible toute reconstruction pour ces femmes.

Depuis le début de la guerre civile en 1991, des centaines de femmes Afars ont été violées par l'armée gouvernementale à Djibouti. Ces femmes gardent pour beaucoup d'entre elles des séquelles physiques. Elles sont toutes marquées à vie dans leur corps, leur dignité, leur conscience.

Malgré la répression et la honte qu'elles éprouvent, certaines victimes ont eu le courage de porter plainte. Aucune plainte n'a pu aboutir jusqu'à ce jour. L'actuel Chef de l'Etat, Ismael Omar Guelleh, qui s'apprête à briguer un 4^{ème} mandat, commanditaire des pires massacres à Djibouti (Arhiba, Yoboki, Barislé, Bulduko) a une responsabilité toute particulière dans les viols et l'impunité des soldats violeurs.

Cette grève de faim se déroule dans un contexte préélectoral, très tendu, avec une terrible répression et de nombreux accrochages entre le FRUD et l'armée : deux personnes sont décédées sous la torture des gendarmes en février 2016 (arrestations, tortures, exécutions extra-judiciaires, et toujours les viols des femmes).

L'Association Femmes Solidaires et le Comité des Femmes Djiboutiennes contre les Viols et l'Impunité lancent un appel à la communauté internationale pour qu'elle condamne les viols des femmes djiboutiennes et l'impunité de ces crimes.

Nous exigeons :

- La reconnaissance de ces viols comme crimes de guerre ;
- L'ouverture d'une enquête internationale sur toutes les exactions commises à l'encontre des femmes en République de Djibouti ;
- Le jugement des soldats coupables des viols ;
- Le respect des conventions régionales et internationales ratifié par Djibouti dont la CEDAW.

INTERNATIONAL

3 - Eva Anadon Moreno, du Secrétariat Internationale de la Marche Mondiale, expulsée du Mozambique !

Hier après-midi, le mercredi 30 mars, notre militante et collaboratrice du secrétariat international, Eva Anadon Moreno, a été déportée par les autorités de migration du gouvernement mozambicain. La raison évoquée : tentative d'enregistrer et de participer à la manifestation pacifique du 18 mars contre la détermination d'obligation de porter les jupes longues jusqu'aux chevilles dans les collèges du pays à partir de cette année.

Organisée par plusieurs associations de la société civile, une activité théâtrale et la lecture du communiqué avaient comme objectif de dénoncer l'augmentation de la violence contre les jeunes femmes à l'école, ainsi que les règles qui prétendent contrôler les vêtements portés par les étudiantes en leur attribuant la culpabilité pour les agressions sexuelles dont elles sont victimes de la part des professeurs et des collègues.

L'action n'a finalement pas eu lieu. Eva et quatre autres féministes ont été arrêtées par la police qui a utilisé la force, a intimidé les activistes avec leurs armes, a confisqué leurs caméras, affiches et téléphones portables.

Après avoir été libérée, sa maison a été placée sous surveillance de la police des migrations. Elle a été arrêtée à nouveau le mardi 29 mars par des agents du service de migration. Malgré le fait que ses papiers sont en ordre et qu'elle a le soutien d'une équipe d'avocats de Forum Mulher et d'autres associations mozambicaines, les autorités gouvernementales ont maintenu leur décision. Un

récit complet des événements et des raisons alléguées pour les arrestations est disponible en portugais sur le lien suivant:

<http://www.marchemondiale.org/structure/cn-groupes/afrique/mozambique/2016/acao-18marco/>

Le vol d'Eva doit arriver à Madrid à 13h25 ce jeudi 31 mars au terminal 4S de l'aéroport international de Barajas. Nous demandons aux camarades de la Marche Mondiale des Femmes et des autres mouvements sociaux alliés de la région qu'ils participent à la réception de notre camarade à l'aéroport. Son activisme et son travail pour un monde meilleur où les femmes vivent libres a été d'une grande valeur pour les mozambicain.es, africain.es et pour le monde.

Nous, la Marche Mondiale des femmes dénonçons cette décision des autorités mozambicaines comme une grave violation de la démocratie, appuyée par l'action des médias qui ne s'intéressent aucunement aux contenus et à l'importance des manifestations préparés par la société civile et qui ne questionnent pas l'usage arbitraire du pouvoir policier.

Partout dans le monde nous observons des coups d'état mis en place avec l'appui de médias commerciaux, de membres des congrès élus avec des ressources des compagnies transnationales et des secteurs du pouvoir judiciaire commis aux intérêts de quelques uns. Nous assistons aux inculpations et aux assassinats des leaders qui dénoncent ses processus et luttent pour la justice, comme notre sœur Berta Cáceres, assassinée au mois de mars cette année au Honduras. Un mois après, ses assassins n'ont pas été accusés judiciairement.

Nous appelons toutes les femmes et tous les mouvements alliés à s'ajouter aux luttes en défense de la démocratie et de nos droits au Mozambique, au Brésil et partout dans le monde. Nous vous invitons tout au long d'aujourd'hui, le 31 Mars, de diffuser ce message ainsi que d'autres messages de solidarité et dénonciation sur vos listes et les médias sociaux en utilisant le hashtag #mulherespelademocracia (les femmes en faveur de la démocratie). En marche jusqu'à que nous soyons toutes libres !

Secrétariat International - Marche Mondiale des Femmes

4 - L'assassinat de Berta Cáceres ne sera pas vain - MMF

La colère, l'indignation et la douleur ressenties par l'absence de notre amie et collègue Berta Cáceres sont toujours ancrées dans nos cœurs.

Berta était une représentante indigène important e qui, depuis plus de 20 ans, représentait le Conseil Civique des Organisations Populaires et indigènes du Honduras. Promotrice infatigable du droit des communautés rurales et du peuple Lenca du Honduras, elle a aussi inspiré les luttes sociales des organisations et des mouvements régionaux et internationaux.

Alors qu'elle dormait dans sa propre maison, Berta fut brutalement assassinée par des inconnus armés, dans la matinée du 3 mars. Son activisme et son travail représentaient une menace aux intérêts du capitalisme néolibéral, qui est en train de piller les biens communs, imposant des mégaprojets qui provoquent le déplacement de villages entiers et qui violent la nature.

Comme Berta, d'autres camarades sont en train de militer et de lutter, aux seins de leurs communautés, pour défendre l'eau, la terre, l'air et les forêts contre les grandes corporations qui ne pensent qu'à leurs bénéfices économiques. Dans différents coins de la planète, ces femmes courageuses continuent à lutter pour défendre la vie, même après avoir reçu des menaces de mort et avoir été victime d'agressions physiques. Les célébrations du 8 Mars, la Journée Internationale de la Femme, sont marquées par cette perte, par cette violence, mais celles-ci nous donnent des forces pour lever la tête et être plus en alerte. Pour cela, nous déclarons que, malgré la tristesse que nous ressentons, les larmes ne voileront pas nos yeux et le nœud qui nous opprime la gorge, à cause de l'assassinat de Berta, ne nous empêchera pas de crier et de réclamer Justice. Parce que le Marche Mondiale des Femmes est un mouvement international irrépessible. Et parce que nous allons intensifier la lutte, nous allons renforcer notre résistance et nos réponses aux agressions du

système capitaliste patriarcal et néo-colonialiste, seront plus coordonnées, rapides et effectives. Parce que s'ils touchent à une, ils sont en train de nous toucher à toutes.

Marche Mondiale des Femmes

TEXTES

5 - Top 5 des raisons de manifester contre le loi El Khomri ! - Les effonté-e-s

Parce qu'inverser la hiérarchie des normes vous concerne de très près !

Rappelons que cette hiérarchie permet, en France, que ce soit la Loi et non le patron qui dicte les normes dans le monde du travail. Il existe en France toutes sortes d'accords (accords de branche par secteur d'activité et accords d'entreprises) qui ne sont légaux que s'ils améliorent les droits des salarié-es, avec une prédominance de l'accord de branche. Par exemple, si un accord de branche impose que les écarts salariaux femmes/hommes soient supprimés avant 3 ans, un accord d'entreprise ne peut prévoir qu'une durée inférieure !

Si cette loi était votée, les accords d'entreprise primeraient même s'ils tirent les droits des salarié-es vers le bas ! Les femmes sont plus nombreuses dans les TPE et les PME, où la présence syndicale est quasi voire totalement nulle, et auront beaucoup de mal à se mobiliser contre la dégradation de leurs conditions de travail !

Parce que l'Égalité, hélas, est encore à négocier !

Avec la loi El Khomri, les accords pour l'égalité professionnelle, entre autres, seront périmés au bout de 5 ans. Après quoi, ce sera retour à la case départ ! Ces accords, et le compte rendu du Rapport de Situation Comparée qui permet de faire le point sur les inégalités femmes-hommes dans l'entreprise, pourront ne pas être publiés à la seule demande de l'employeur. Bonjour la transparence !

Les « Négociations Annuelles Obligatoires » qui servent, entre autres, à rattraper les écarts de salaires femmes-hommes pourront devenir triennales au lieu d'être annuelles, via un accord de branche.

Aujourd'hui, lorsqu'un accord est dénoncé par un patron, les avantages acquis restent applicables jusqu'au prochain accord, qui n'est négocié qu'après au moins 3 mois pour laisser le temps aux syndicats de l'analyser et d'informer. Avec la loi El Khomri, ces avantages seront immédiatement annulés, et le délai supprimé !

Parce que votre portefeuille et votre agenda n'auront pas intérêt à faire les difficiles

Pour ce qui est des emplois à temps partiel, à plus de 80 % féminin, nous passons d'un minimum légal de 24h par semaine à... ce que désire les employeurs, via un accord de branche ! Or, les branches concernées (grande distribution, magasins...) ont toutes, du côté des patrons, intérêt à y avoir recours très abusivement.

Qui dit temps partiel, dit salaires partiels, dit pensions de retraites partielles : précarité à l'infini ! Pour ce qui est de la majoration des heures complémentaires dans les emplois à temps partiel, elles sont aujourd'hui de 10 % pour le premier laps de temps (qui équivaut à 10% des heures contractuelles) et de 25 % pour les laps de temps suivants. Avec la loi El Khomri, les 25 % disparaissent !

Les changements d'horaires de travail n'auront plus à être notifiés 7 jours à l'avance !

La durée minimum des congés, aujourd'hui définie par la loi, sera définie par des accords de branche ou d'entreprise.

Les dates des congés payés pourront être modifiés à la dernière minute par l'employeur via un accord de branche ou d'entreprise, sans qu'il ne soit tenu de respecter un mois de délai et de prendre en compte votre situation !

Parce que les licenciements seront encore plus facilités pour les femmes !

La regrettable loi "sécurisation de l'emploi" (2013) a permis aux entreprises en difficulté économique d'augmenter le temps de travail et la mobilité de leurs salarié-es, malgré ce qui était prévu dans les contrats de travail. Cette disposition sera élargie, sous peine, si les salarié-es protestent, de constituer un motif de licenciement !

Les femmes, qui, parce qu'elles assument toujours 80% des tâches ménagères et écotent souvent de la garde des enfants en cas de séparation dans un pays en grande pénurie de places en crèche, ont beaucoup moins la maîtrise de leur temps disponible, seront bien plus exposées à ce motif de licenciement si elles refusent de se lever plus tôt, de rentrer plus tard et de travailler plus longtemps !

Parce que la mobilisation paye !

Avant la grande manifestation du 9 mars, le projet de loi prévoyait une augmentation de la durée maximum du travail (de 44h/semaine sur 12 semaines consécutives, à 16 semaines consécutives, voire à 46h) via un accord d'entreprise. Le travail de nuit, si néfaste à notre santé, passait de 40h pendant trois mois, à 40h pendant quatre mois. Les employeur n'allaient plus être dans l'obligation d'informer l'inspection du travail du recours à des emplois à temps partiel, notamment de moins de 24 heures. Le concept contestable de « forfaits jour » qui remplace le décompte en heures, via des accords de branche ou d'entreprise, allait pouvoir être étendu aux entreprises de moins de 50 salarié-es (où les femmes sont plus nombreuses) sans même passer par ces accords.

Enfin, la loi prévoyait de plafonner à 15 mois de salaire les indemnités prud'homales (dommages et intérêts) en cas de licenciement illégal comme les licenciements discriminatoires qui menacent par exemple les femmes enceintes ou celles qui ont dénoncé le harcèlement sexuel d'un supérieur.

Toutes ces régressions ont été retirées du projet de loi grâce à notre mobilisation.

Toutes les autres peuvent aussi être retirées, avec notre mobilisation renforcée !

6 - Loi El Khomri : Non à la double peine pour les femmes ! Appel Collectif

Une fois de plus, le gouvernement « oublie » les droits des femmes. Le préambule de l'avant-projet de loi rappelle que "le principe d'égalité s'applique dans l'entreprise. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit y être respectée". Voilà pour la théorie, et c'est bien le minimum quand on sait que les femmes continuent de gagner en moyenne un quart de moins que leurs homologues

masculins et que la France se classe 132e en matière d'égalité salariale sur 134 pays. Le problème, c'est que cette déclaration de principe n'est accompagnée d'aucune mesure pour rendre enfin l'égalité effective.

Surtout, le projet de loi repose sur l'inversion de la hiérarchie des normes et fait systématiquement primer les accords d'entreprise sur les accords de branche ou la loi. Ce principe est fondamentalement

nuisible à la lutte pour l'égalité professionnelle, qui n'a avancé qu'imposée par la loi, sous la pression des luttes féministes. Ajoutons que les femmes sont plus nombreuses dans les TPE/PME, où il y a moins d'implantation syndicale, et donc moins de possibilité de négocier et de se mobiliser. Faire primer les accords d'entreprise entraînera donc une baisse des droits et garanties collectives dans les secteurs à prédominance féminine. Dans la (longue) série de régressions prévues pour l'ensemble des salarié-e-s, certaines seront particulièrement discriminantes pour les femmes.

Le travailler plus pour gagner moins

Le temps de travail est le premier facteur discriminant pour les femmes, qui effectuent toujours 80% des tâches ménagères. La norme du présentisme, imposée notamment pour les cadres, les exclut des postes de responsabilité.

De l'autre côté, 80% des salarié-es à temps partiel sont des femmes, avec un salaire, une

protection sociale et plus tard une retraite partiels, mais une flexibilité et des amplitudes horaires maximum.

Au lieu de réduire la durée légale du travail pour faire converger le temps de travail des hommes et des femmes, et permettre à toutes et tous d'exercer leurs responsabilités familiales, le projet de loi renforce considérablement la flexibilité avec :

- La possibilité, par simple accord, de passer de 44h maximum par semaine à 46h ;
- L'extension des forfaits jours ;
- La possibilité de moduler le temps de travail sur 3 ans, d'imposer la flexibilité aux salarié-es et de repousser d'autant les possibilités de déclenchement des heures supplémentaires ;
- La possibilité de baisser le taux de majoration des heures supplémentaires pour les salariés à temps plein et les salarié-es à temps partiel ;
- Pour les salarié-es à temps partiel, les délais de prévenance en cas de changement d'horaires seront réduits à 3 jours au lieu de 7 actuellement.
- Les durées et modalités de congés seront définis par accord d'entreprise. Par exemple, la loi garantit aujourd'hui un minimum de 3 mois de congé pour les salarié-es accompagnant un proche en fin de vie ou en perte d'autonomie. Cette durée pourra être revue à la baisse par simple accord ;
- Les dispositions sur les congés payés ne sont plus garanties par la loi (impossibilité pour l'employeur de les modifier (sauf cas d'urgence) 1 mois à l'avance, obligation de prendre en compte la situation familiale...).

Pour celles qui ne pourront pas s'adapter : retour à la maison !

Pour toutes celles qui ne pourront pas s'adapter, les modalités de licenciement sont facilitées. Aujourd'hui déjà, la moitié des femmes qui arrête de travailler à la naissance d'un enfant connaissait auparavant des horaires atypiques (de nuit, le week-end ou le soir). Demain, ce projet de loi facilitera les licenciements de celles et ceux qui ne pourront pas s'adapter à la flexibilité imposée ;

- Les accords de compétitivité pourront être mis en place en l'absence de difficultés économiques, et permettront d'imposer des mesures de mobilité, de flexibilité, une augmentation du temps de travail...En cas de refus, l'employeur aura le droit de licencier le ou la salarié-e ;
- Les entreprises n'auront plus besoin de prouver leurs difficultés économiques pour faire des plans de licenciements (PSE).

Une remise en cause de la médecine du travail

Enfin, le projet de loi réforme en profondeur la médecine du travail. Il supprime la visite d'aptitude obligatoire et centre le suivi médical sur les salarié-es dits à risques. Sauf que les risques et la pénibilité des métiers à prédominance féminine sont justement sous évalués. Une caissière de supermarché, qui porte chaque jour 15 tonnes, sera-t-elle considérée comme exerçant un métier à risque ?

La négociation sur l'égalité professionnelle encore attaquée

Les obligations des employeurs sont encore allégées : les négociations annuelles peuvent devenir triennales, les accords d'entreprise primeront sur les accords de branche, et la durée de vie des accords sera limitée à 5 ans, sans garantie de maintien des avantages acquis ! En bref, l'égalité professionnelle qui avance déjà très très lentement sur le terrain, est renvoyée aux calendes grecques!

Pour toutes ces raisons, nous, féministes, disons non au projet de loi travail. Toute réforme du code du travail devrait au contraire se donner pour objectif de faire progresser les droits des salarié-es et de faire enfin de l'égalité une réalité !

Signataires : Attac, CGT, Collectif National pour les Droits des Femmes, Collectif 20ème/Tenon, Coordination Lesbienne en France, les Effronté-e-s, Femmes égalité, Femmes migrantes debout, Femmes solidaires, Fondation, Copernic, FSU, Maison des Femmes de Montreuil, Marche Mondiale des Femmes France, Mémoire traumatique et victimologie, Osez le Féminisme, Planning Familial, Réseau Féministe Ruptures, Solidaires, FIDL, UNEF

7 - Excision : brisons le tabou, parlons-en à l'école - Binta Diallo

Depuis toute petite, je savais que l'excision se pratiquait et que ce n'était pas normal. Mais ce qui a déclenché mon envie de me battre contre l'excision c'est un voyage en 2009 à Conakry dans ma famille. Là, l'une de mes cousine pleurait. Je lui ai demandé pourquoi. Elle m'a dit que ses amies ne voulaient pas jouer avec elle parce qu'elle n'avait pas été excisée. J'ai pensé qu'il fallait réellement stopper cette pratique, et pour cela, changer les mentalités.

Je suis issue d'une culture où on excise les petites filles donc très vite j'ai posé des questions, beaucoup de questions. On ne me répondait pas vraiment, on me disait juste que c'était comme ça ! J'ai parlé avec des membres de ma famille, de ma communauté, d'autres communautés qui pratiquaient aussi l'excision et l'une des raisons les plus évoquée est qu'on excise les petites filles pour qu'elles soient sages et qu'elles ne s'approchent pas des garçons. En faisant mes recherches, j'ai trouvé des centaines de raisons « justifiant » l'excision. Mais je ne les approuve pas et j'ai toujours su qu'un jour je lutterai contre cette pratique. Les conséquences de l'excision sont nombreuses et peuvent être très graves pour les victimes. Dans les pires des cas, la victime meurt ! Et c'est souvent arrivé. Les femmes excisées peuvent avoir des accouchements très compliqués, certaines sont en proie à des infections tout au long de leur vie.

Aujourd'hui, que ce soit à l'école, dans les familles ou dans les médias, personne ne parle de l'excision. Et pourtant en France plus de 50 000 femmes sont excisées. Combien seront-elles demain ?

Pour éviter que ce chiffre n'augmente, il est temps d'en parler et briser ce tabou. Il est temps de sensibiliser toutes les jeunes filles aux mutilations génitales féminines. C'est pourquoi je lance cette pétition pour ouvrir le débat sur le sujet : je demande à la ministre de l'Education d'inclure le sujet de l'excision dans le plan national de sensibilisation aux violences faites aux femmes qui est dispensé dans les établissements scolaires. Il est vrai que dans certaines écoles, de certaines villes de France (principalement dans les banlieues d'Ile-de-France), les élèves sont sensibilisés à la pratique des mutilations génitales féminines. Cependant, pour briser le tabou, il est nécessaire de sensibiliser les centaines, les milliers de jeunes filles partout en France pour que les victimes ne se sentent plus seules et que celles qui sont à risque comprennent que ce n'est pas normal. Personne ne doit être oublié.

J'appelle l'ensemble des signataires à partager le plus largement possible ma pétition, et à se mobiliser pour que cette violence faite aux femmes cesse définitivement en France.

Cette pétition sera remise au Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Najat Vallaud-Belkacem

[https://www.change.org/p/excision-brisons-le-tabou-parlons-en-%C3%A0-l-](https://www.change.org/p/excision-brisons-le-tabou-parlons-en-%C3%A0-l-%C3%A9cole?source_location=search_index&algorithm=curated_trending&grid_position=3)

[%C3%A9cole?source_location=search_index&algorithm=curated_trending&grid_position=3](https://www.change.org/p/excision-brisons-le-tabou-parlons-en-%C3%A0-l-%C3%A9cole?source_location=search_index&algorithm=curated_trending&grid_position=3)

8 - Pour la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs comme des droits universels et inaliénables et le respect de l'intégrité physique des femmes - la CLE

Alors que de nombreux textes internationaux portés par les Nations Unies, tels que la CEDEF depuis 1979 et la Plateforme de Pékin en 1995, fournissent des outils ambitieux et efficaces pour rattraper le retard pris en matière d'égalité femmes-hommes et lutter contre les violences faites aux femmes, alors que la participation des femmes et des jeunes est la 5e priorité du second mandat de M. Ban Ki-Moon, Secrétaire Général de l'ONU, alors que la COP21 en décembre 2015 a inscrit dans le préambule de l'Accord de Paris l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, les droits des femmes progressent très lentement, voire reculent dans certains Etats sous la pression des conservatismes politiques et des extrémismes religieux hostiles aux droits des femmes. Il est désormais reconnu que la question des inégalités entre les femmes et les hommes se pose de façon cruciale dans l'ensemble des Etats et constitue un enjeu majeur du développement durable pour le XXIe siècle.

Cette année, la 60^e CSW porte sur le développement durable et l'autonomisation des femmes. Or, on ne saurait parler de développement durable et d'autonomisation des femmes sans traiter des questions des violences à leur encontre, de la santé des femmes, de leur intégrité physique et de leur liberté de choix. En effet, les femmes ne peuvent devenir des actrices économiques à part entière que si elles sont en mesure de maîtriser leur fécondité, c'est-à-dire de décider du nombre d'enfants souhaité et du moment de les avoir. La reconnaissance du droit des femmes à maîtriser leur fécondité, y compris en recourant à l'avortement, apparaît comme essentielle pour garantir leur autonomie et leur dignité.

Cependant, 60 % de la population mondiale vit dans un pays où l'avortement est interdit ou fortement restreint, poussant un grand nombre de femmes à se mettre en danger, faute de solution. Chaque année dans le monde, cinq millions de femmes sont hospitalisées pour des complications sévères liées à des avortements pratiqués dans des conditions sanitaires dangereuses. Toutes les neuf minutes, une femme meurt des suites d'un avortement clandestin. Cela représente 13 % de la mortalité maternelle dans le monde.

70 % des femmes sont victimes de violence au cours de leur vie. 700 millions de filles dans le monde sont mariées chaque année avant l'âge de 18 ans, le plus souvent contre leur gré. (OMS, 2014). 200 millions de femmes dans le monde sont victimes de mutilations sexuelles. Malgré « la médicalisation » de cette pratique, l'excision n'a aucune justification médicale, et porte atteinte à l'intégrité physique, la santé et la dignité des filles. Les mutilations sexuelles féminines ont des conséquences très graves sur la santé physique et psychique des filles et des femmes (décès, hémorragies, problèmes urinaires, gynécologiques, stérilité, complications obstétricales, risque de décès du nouveau-né...) et de leurs enfants.

Par ailleurs, tant que l'avortement légal et médicalisé ne sera pas accessible à toutes, de nombreuses femmes continueront à s'exposer aux risques d'un avortement clandestin, au péril de leur santé et de leur vie, sans oublier les conséquences pour l'ensemble de leur famille. Malgré l'attention croissante portée aux violences faites aux femmes et aux filles au niveau mondial, la fréquence des violences - sexistes, sexuelles, physiques, psychologiques, au sein du couple, mutilations sexuelles féminines, mariages forcés, prostitution - demeure élevée, avec de graves conséquences sur la santé physique et mentale des victimes. C'est intolérable.

Parce que nous considérons que les avortements clandestins, les mutilations sexuelles féminines et l'ensemble des violences faites aux femmes sont incompatibles avec la dignité humaine, l'intégrité physique et psychique, la santé et le respect des droits fondamentaux,

Parce que le droit des femmes à maîtriser leur fécondité, y compris en recourant à l'avortement, apparaît comme essentielle pour garantir leur autonomie, partout dans le monde, alors que cette question est sous-estimée, marginalisée, voire exclue des sujets débattus dans nombre de rencontres internationales, sous des prétextes culturels, religieux ou géopolitiques, et que sans cette reconnaissance il ne saurait y avoir de développement durable,

Nous lançons un nouvel appel pour que toutes les femmes disposent librement de leur corps et vivent dans la dignité, le respect de leur intégrité physique et à l'abri des violences dans tous les pays du monde.

Nous demandons que toutes les femmes aient accès à des services de planification familiale, à la contraception et à l'information sur la sexualité,

Nous demandons que l'ONU reconnaisse les droits sexuels et reproductifs comme des droits universels et inaliénables.

Nous demandons la dépénalisation universelle de l'avortement, l'accès à un avortement sûr et l'abolition des mutilations sexuelles féminines dans tous les pays du monde, pour permettre aux femmes d'exercer pleinement leurs droits sexuels et reproductifs, sans délai et sans réserve.

9 - L'accusée, c'est la mode ! - Les Vigilantes

Laurence Rossignol, Ministre des Droits des Femmes, a accusé mercredi lors d'une interview sur RMC, des grandes marques internationales de la mode ((H&M Uniqlo Dolce Gabbana) d'être irresponsables. Nous approuvons ses propos. Renvoyer les femmes à la pudeur, les effacer et les enfermer relève-t-il du monde de la mode ou de celui des obscurantistes ?

Ces marques profitent du fait que de plus en plus de femmes sont soumises aux injonctions des salafistes et des Frères musulmans en matière de tenues vestimentaires, pour développer leur business. Il est irresponsable de collaborer à cette propagande, et ainsi se rendre complice d'une l'idéologie religieuse et politique qui considère les femmes comme des êtres inférieurs et vise à contrôler leur corps et leur place dans l'espace public.

Les VigilantEs apprécient que la ministre s'engage avec courage pour défendre les droits et libertés des femmes face à une arnaque présentée comme une «mode pudique islamique». Toutefois, en écoutant l'interview nous avons été interpellées par l'expression «nègres américains» employée à la place d'«afro-américains» pour faire un parallèle entre le choix de s'habiller selon les critères islamistes et la servitude volontaire de certains esclaves. Laurence Rossignol aurait tout intérêt à clarifier pour contrer toute disqualification de l'ensemble de ses propos : les forces obscurantistes telles les islamistes et leurs alliés sont déjà à la manœuvre. Elles ne supportent pas le soutien de l'Etat aux associations de femmes qui luttent contre leur emprise dans les quartiers, comme le font les Femmes sans voile d'Aubervilliers, la Brigade des Mères de Sevrans et d'autres encore.

L'accusée, c'est l'opportunisme de l'industrie de la mode.

10 - Mode dite « islamique » : de réels enjeux pour les droits des femmes - Danièle Bousquet

La mode dite « islamique » ou encore « pudique » fait débat ces derniers jours. Elle consiste en la mise en vente et la promotion par de grandes marques et chaînes de vêtements de tenues telles que des voiles ou maillots de bain visant à masquer le plus possible le corps des femmes.

Il est important de rappeler qu'il n'y a pas une islamiste derrière toute femme voilée. L'histoire du voile n'est pas exclusive à l'islam mais commune à de nombreuses autres religions. Néanmoins, il convient aussi d'observer une concentration de la propagande islamiste autour des préceptes vestimentaires - contestés y compris en interne aux religions - et notamment autour du port du voile par les femmes.

Ce sujet n'est pas une simple question de mode ou de consommation, c'est aussi une question politique. Dans le contexte mondial de montée violente des extrémismes politico-religieux, comment ne pas vouloir voir que cette mode religieuse est un instrument de plus au service d'un projet de société non seulement sexiste - toutes les sociétés dans le monde demeurent sexistes - mais d'enfermement et de contrôle du corps des femmes ? La mode dite « islamique » n'est-elle pas un instrument de banalisation de normes religieuses dans la sphère publique, au service d'un projet de société islamiste qui nie aux femmes leurs droits humains et leur qualité d'égal ?

Dans ce contexte et considérant les enjeux posés aux droits des femmes et plus largement aux droits humains, je reconnais le courage dont fait preuve dans ce débat la ministre chargée des droits des femmes, Laurence Rossignol. Interrogée sur la mode dite « islamique », elle n'a pas fui le débat et a eu raison de dénoncer l'irresponsabilité des grandes marques qui, au nom du profit, n'hésitent pas à reprendre à leur compte une stratégie fondamentaliste politico-religieuse.

Oser aborder ces sujets complexes ne mérite en aucune façon un procès d'intention, mais exige au contraire dialogue, réflexion, action. Il en va de notre responsabilité commune.

11 - Merci Madame la Ministre pour votre colère à propos de la mode islamique ! - Lettre collective

Les associations signataires se réjouissent que vous ayez réagi avec force et indignation face à la

banalisation du port du voile islamique, qui veut se faire beau et élégant à travers des défilés de mode visant un immense et juteux marché mondial. L'image qui vous est venue à l'esprit est celle de l'esclavage, car c'est bien ce que symbolise le voile, par l'invisibilité, paradoxalement voyante !, du corps des femmes dans l'espace public. Une sorte de rappel humiliant de la claustration des femmes, une façon d'afficher la ségrégation entre les sexes. Ni l'élégance, ni la couleur, ni la taille, ni la richesse des tissus, ni leur texture, ne sauraient changer le sens de ce symbole.

Les sociétés humaines sont construites sur des symboles : le drapeau, l'hymne, le patronyme, la grammaire... Le système patriarcal se reproduit à travers certains d'entre eux. Nous devons savoir les reconnaître. Ce combat-là n'est pas secondaire. Hélas, les opprimé.es, sont souvent les complices de cette perpétuation.

Vous avez eu raison, en tant que Ministre des droits des femmes, de vous indigner. On vous reproche d'avoir utilisé le mot « nègre » en parlant de l'esclavage, vous vous en êtes expliquée. Quant à nous, nous n'avons pas douté un instant que vous rappeliez par ce mot le mépris dont les esclaves faisaient l'objet avant que les consciences ne se réveillent. C'est un mauvais procès que l'on vous fait là, notamment par ceux qui vous interpellent en qualifiant de « faux débat », la question de la « mode islamique ».

Signataires : Ligue du Droit International des Femmes, Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes, CNIDFF Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, CIBEL, Comité Laïcité République, EGALÉ Egalité Laïcité Europe, Femmes pour le Dire Femmes pour Agir, Femmes sans voile d'Aubervilliers, Femmes Solidaires, Féminisme et géopolitique, Les Libres Mariannes, Mouvement Pour la Paix et Contre le Terrorisme, Regards de femmes, Réseau Féministe « Ruptures », Réussir l'Egalité Femmes-Hommes, les VigilanteS

12 - Une voix s'élève pour l'honneur des femmes - Le Collectif « Femmes sans voile d'Aubervilliers »

Une voix s'élève et nous nous sentons moins isolées. Cela fait déjà plusieurs années, nous nous sommes exprimées contre le port du voile en tant que symbole d'inégalités des sexes, que nous avons vu se multiplier. Nous vivons dans ce qu'on appelle les « quartiers » où nous subissons des réflexions des islamistes de plus en plus nombreux, de plus en plus arrogants. Où les mineures se voilent à la sortie des cours quand elles ne disparaissent pas au Mali ou en Syrie.

Enfin une voix s'élève au-dessus du cloaque multiculturaliste dans lequel chacun perd son âme à force de concessions. Nous sommes pour tout ce qui libère la femme du poids des religions, revues et corrigées par un patriarcat qui veut brider la vie des femmes.

Nous remercions aussi cette voix parce que nous sommes solidaires de nos sœurs vivant dans les pays où elles n'ont pas d'autre choix que de subir des lois contraires à la dignité humaine. Les critiques à votre égard viennent de ceux qui nous stigmatisent et qui considèrent que les valeurs fondamentales de la République ne nous concernent pas pour nous enfermer dans un communautarisme anachronique.

Merci Madame la Ministre de nous considérer Françaises à part entière et non Françaises à part.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

13 - Rencontre avec Christine Bard - Librairie Violette and Co - vendredi 1er avril

Rencontre pour les ouvrages qu'elle a dirigés « Les féministes de la première vague » et « Les féministes de la deuxième vague » (PU Rennes, coll. Archives du féminisme)

Le premier livre apporte des connaissances nouvelles sur les actrices et acteurs de l'émancipation des femmes de la III^e République. À travers les motivations et les modalités de l'engagement se révèle le visage particulier du féminisme dit de la « première vague », soit un cycle de mobilisation centré sur l'acquisition de droits et s'appuyant sur des associations. Le deuxième témoigne de l'état des recherches sur l'histoire de la deuxième vague du féminisme en France, à partir des années

1960-1970, contestant plus radicalement la domination masculine, et s'engageant pour une libération des femmes, y compris dans la sphère privée. Il retrace l'histoire du féminisme à la lumière de celle des féministes, dans la période de l'après Mai-68 en insistant sur la diversité des féministes en France. Christine Bard est professeure des universités en histoire contemporaine (université d'Angers) et membre de l'UMR CERHIO (Centre de recherches historiques de l'Ouest). Elle dirige le programme de recherche GEDI (Genre et discriminations sexistes et homophobes), soutenu par la région Pays de la Loire. Elle est l'auteure de nombreux ouvrages sur l'histoire des femmes et dirige la collection Archives du féminisme aux Presses Universitaires de Rennes.
Vendredi 1er avril - 19h - Librairie Violette and Co - 102 rue de Charonne - 75011 Paris

14 - Conférence-Débat « Le féminisme face aux extrémismes : des clés historiques et actuelles pour comprendre » - 6 avril - La CLEF

3 livres, 3 femmes, 3 féministes engagées : « Enlevée par Boko Haram » de Mina Kaci et Assiatou, témoignage d'une adolescente, éditions Michel Lafon ; ; Voix sans voile » de Horria Saihi, Editions Helvetius ; ; « Sortir du manichéisme » de Martine Storti, Editions Michel de Maule.

Mot d'accueil de Juliette Sabatier, conseillère en charge de l'égalité Femmes Hommes à Paris 13^{ème}, Conférence-débat animée par Julie Muret, CLEF

mercredi 6 avril 2016 - 19h à 21h - Mairie du 13e - antichambre salle des fêtes - 1 place d'Italie, 75 013 Paris

15 - Rencontre débat autour du Livre : « Celles de 14 - la situation des femmes au temps de la grande boucherie » - Hélène Hernandez - Paris - 9 avril

A partir de nombreuses lectures croisées et nourries d'une militance anarchiste, anarcho-syndicaliste et féministe, l'auteure tente de cerner ce que cette histoire dit de la situation des femmes d'aujourd'hui La guerre tue toujours et de plus en plus de population civile : les femmes en paient un lourd tribut sans que leur histoire puisse être exposée au grand jour.

Samedi 9 avril, 16h30, librairie Publico , 145 rue Amelot, Paris 11ème

16 - Rencontre autour du livre de Nicole Roelens : « Comment se fabrique l'hégémonie de l'humanité mâle ? » - 26 avril - Strasbourg

Que ce soit pour jouir, pour engendrer, pour se sentir exister, pour organiser leur vie matérielle et sociale, pour produire de la connaissance, pour déployer leur sensibilité artistique ou leur vie spirituelle, les humains sexués sont quotidiennement en interaction. Ils sont, de fait, interdépendants.

Or, en même temps, dans ce quotidien multidimensionnel, l'humanité mâle fabrique sans cesse son hégémonie en asservissant l'humanité femelle. Comment fait-elle ? Nicole Roelens s'est efforcée de dégager les secrets de cette fabrication de l'hégémonie en analysant comment les rapports d'interdépendance sexués sont profondément falsifiés par des abus de pouvoir dans les différents registres de la vie commune.

Ordinairement ces abus de pouvoir entre les hommes et les femmes ne sont pas pensés. Ils sont considérés comme naturels. Le livre récemment publié par Nicole Roelens les objective avec précision et en montre l'articulation dans le une véritable chaîne de fabrication de l'hégémonie qu'il s'agit de démonter pour sortir du cercle vicieux de la colonisation sexiste.

Nicole Roelens se définit comme analyste des interactions et éco-féministe. Son expérience de psychologue clinicienne du travail et de la formation l'a amenée à présenter une thèse en 96, sur les blocages contemporains dans l'intégration des nouvelles générations, intitulée : La crise de l'habilitation intersubjective à l'existence sociale. Parmi ses publications, il y eut en 2000, Intoxication productiviste et déshumanisation des rapports humains qui analyse les processus de

disqualification en chaîne et de violence au travail. En 2003, Interactions humaines et rapports de force entre les subjectivités qui traite des antagonismes inévitables dans l'interprétation du monde et dans la construction de la réalité. Depuis 2005, elle s'attache à observer l'oppression la plus massive, la plus cachée et la plus déterminante quant au devenir de l'humanité qui est celle de la colonisation de l'humanité femelle. Elle est aussi militante antinucléaire, artiste, mère et grand-mère, libertaire et amoureuse de la vie.

CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ...

17 - Programme Radio Femmes Libres

Mercredi 6 avril : Coups de cœur, coups de gueule : les femmes de la Maison des femmes de Montreuil analysent les médias avec un regard féministe ; Denise Brial d'Atalante Vidéos prépare trois DVD sur de grandes féministes : Marie-France Casalis, présidente du Collectif féministe contre le viol, Monique Antoine décédée en janvier 2015 (avocate féministe, militante pour l'indépendance de l'Algérie) et Simone Iff (décédée fin décembre 2014, cofondatrice du MFPPF)

Mercredi 13 avril : La tribune libre présente le Guide pratique du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes pour une communication publique sans stéréotype de sexe ; Le Collectif Georgette Sand : ses actions contre, ses projets

Mercredi 20 avril : La lectrice nous fera découvrir deux extraits de « L'écorchure » d'Ana Maria Sandu (Éditions du Chemin de fer, 2003) ; Elisabeth Jacquet de la Guerre et Isabella Leonarda : diffusion du concert et du débat sur les femmes et la musique qui ont eu lieu à la librairie Publico le 2 avril.

Mercredi 27 avril : Femmes en scène, Hommage à Thérèse Clerc, avec les militantes de la Maison des femmes de Montreuil.

Pour contacter l'émission : le mercredi entre 18h30 et 20h30 pendant les pauses musicales : 01 43 71 89 40. Pour écouter l'émission : en direct en Île-de-France : 89,4 Mhz ; en direct ou en téléchargement, partout dans le monde : <http://backup.radio-libertaire.org/>

18 - Exposition " Femmes en Résistance", photographies de Pierre-Yves Ginet - Valence - du 20 avril au 28 aout

22 pays, 21 reportages... 21 résistances. Le travail du photojournaliste Pierre-Yves Ginet donne à voir plus de 80 images. Des femmes qui militent, existent et résistent, contribuant à écrire l'Histoire de notre temps. Yves Ginet participe à la fondation de l'association "Femmes ici et ailleurs" en 2003, puis l'association éditera le magazine du même nom.

19 - Théâtre : Femmes en Danger » - « Les violences faites aux femmes », en textes et en chanson - Marie Ruggeri

Entre gravité et légèreté, la comédienne Marie Ruggeri joue et chante des petits bouts de vies de femmes face à la violence. Son spectacle théâtral et musical "Femmes en danger" se donne au petit théâtre Essaïon, à Paris, tous les lundis et mardis à 20 h, jusqu'au 26 avril 2016.

Pour information, et dans le cas où vous seriez amené à organiser des sorties de groupes, nous pratiquons des tarifs réduits pour les groupes de 10 personnes, soit 8 €/personne. Pour les groupes de 2 personnes, le tarif est de 10 €/personne.

Petit théâtre Essaïon, Paris, tous les lundis et mardis à 20h, jusqu'au 26 avril 2016.

20 - Cinéma : « No Land's song » - Réalisé par Ayat Janafi

Une histoire de femmes, un combat d'artistes iraniennes - une compositrice, des musiciennes et des chanteuses - rejointes par Jeanne Cherhal, Elise Caron et Emel Mathlouthi, venues de France.

Un documentaire à suspense : parviendront-elles à faire entendre leurs chants, puisque les voix de femmes, en solos et devant un auditoire mixte, sont interdites en République islamique d'Iran ? Reprendront-elles cet espace de liberté vital, confisqué par les mollahs ?

21 - Cinéma : Little Go Girls : une plongée dans le quotidien de prostituées ivoiriennes

Le documentaire *Little Go Girls* raconte l'épopée de jeunes «Go» d'Abidjan, entre prostitution et délinquance. La réalisatrice Eliane de Latour a plongé dans l'intimité de ces femmes ayant fui des violences familiales. Elles vivent en marge de la société et sont en grande majorité considérées comme des parias. L'originalité du documentaire réside dans la compréhension de leur quotidien par leur silence et l'absence d'interviews données. Sortie en salle à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, il ne reste plus que quelques semaines pour voir ce beau documentaire.

